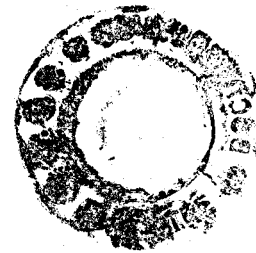




10967

FI:DP/MAU/80/004
Document de travail 1
Janvier 1985



MAURITANIE

LES PECHERIES MARITIMES MAURITANIENNES
(IDENTIFICATION D'ACTIONS PRIORITAIRES POUR LEUR DEVELOPPEMENT)

Rapport préparé pour le projet
Développement de la pêche artisanale

par

M. Giudicelli
Expert-conseil pour le
Développement des pêcheries

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, 1985

W/R3260

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. INTRODUCTION	1
1.1 Traits essentiels de la situation actuelle des pêcheries	1
1.2 Les contraintes	2
1.3 Les principaux atouts	3
2. RECOMMANDATIONS	5
3. INTRODUCTION	5
4. RESUME DE LA SITUATION ACTUELLE DES PECHERIES MAURITANIENNES	5
4.1 Le contexte naturel maritime	6
4.2 Les potentiels halieutiques de production	6
4.3 Accessibilité aux ressources halieutiques maritimes	7
4.4 Les pêcheries maritimes actuelles	7
4.4.1 La pêche artisanale traditionnelle	8
4.4.2 La pêche artisanale moderne	8
4.4.3 La pêche industrielle (sociétés étrangères et mixtes)	9
4.4.4 La pêche industrielle (sociétés mauritaniennes)	9
4.5 Les captures et les disponibilités halieutiques pour le développement	9
4.6 Le marché, la consommation nationale de poisson actuelle et future	10
4.7 Le rôle économique des pêcheries maritimes	10
4.8 Les institutions	10
4.9 Politique du gouvernement en matière de pêche	11
<u>Annexe 1</u> : Proposition de projet N° 1	21
<u>Annexe 2</u> : Proposition de projet N° 2	29
<u>Annexe 3</u> : Proposition de projet N° 3	32
<u>Annexe 4</u> : Proposition de projet N° 4	36
<u>Annexe 5</u> : Proposition de projet N° 5	39
<u>Annexe 6</u> : Personnalités rencontrées	40
<u>Annexe 7</u> : Itinéraire	41
<u>Annexe 8</u> : Carte sommaire de la Mauritanie et du plateau continental mauritanien	41
<u>Annexe 9</u> : Organigramme institutionnel	42

1. CONCLUSIONS

1.1 TRAITES ESSENTIELS DE LA SITUATION ACTUELLE DES PECHERIES

1. Il peut être estimé que les capacités de production maximale équilibrée des stocks halieutiques maritimes mauritaniens, environ 600 000 t/an, sont actuellement utilisées dans leur quasi-totalité.
2. Environ 98 pour cent de cette production proviennent de la pêche industrielle, le reste, soit 10 000-15 000 t/an, représentant les apports d'une pêche artisanale occupant environ 2 000 pêcheurs professionnels.
3. La quasi-totalité de la production industrielle est exportée, les apports artisanaux alimentant essentiellement le marché national.
4. Malgré son importance, la pêche industrielle ne participe pas cependant à l'économie nationale comme elle pourrait le faire, il est en effet estimé grosso modo que, si elle représente aujourd'hui environ 12 pour cent du PNB, elle pourrait en assurer plus du tiers si la totalité des apports était débarquée et transformée dans le pays.
5. La raison essentielle de cette situation désavantageuse réside dans le fait que la Mauritanie ne possède pas encore de tradition maritime et que, jusqu'à présent, elle a surtout compté sur un transfert d'expérience et de savoir-faire entre ses partenaires économiques étrangers et ses nationaux, pour que ces derniers puissent acquérir la maîtrise du secteur.
6. Il est évident que, dans leur majorité, les partenaires économiques étrangers ne voient pas d'intérêt à former des marins et des armateurs nationaux destinés à les remplacer à plus ou moins brève échéance. En ce point réside sans doute l'une des contraintes essentielles au développement d'une pêche aux mains des nationaux capables de la mener et de la gérer efficacement.
7. Des potentiels halieutiques très importants, et des ressources financières disponibles pour leur exploitation, ne représenteront aucun avantage tangent pour le pays, si celui-ci n'entreprend pas la formation rapide de professionnels nationaux capables d'agir efficacement dans toutes les activités du secteur.
8. Cette observation a déjà été faite maintes fois en de nombreuses études et analyses. Cependant, elle n'a pas été suffisamment étayée de propositions d'actions concrètes, de projets, destinés à combattre le manque de savoir-faire national en ce qui concerne les pêcheries.
9. L'objet du présent rapport est donc essentiellement de pallier à cette lacune en identifiant des actions jugées prioritaires pour renforcer les capacités professionnelles nationales. Afin de mieux éclairer le lecteur, et avant de passer aux recommandations qui, à leur tour, mèneront aux actions, aux projets envisagés, il convient de rappeler brièvement les contraintes et les atouts de la Mauritanie dans le domaine de ses pêcheries maritimes.

1.2 LES CONTRAINTES

10. Ainsi qu'il a été dit à la section précédente, l'absence en Mauritanie de tradition maritime, d'hommes expérimentés dans la pêche, l'armement à la pêche et le négoce des produits de la pêche, peut être considérée comme la contrainte majeure faisant face au développement de pêcheries industrielles nationales. Le résultat de cette situation est un bas taux d'utilisation des équipements dans les armements nationaux et donc une rentabilité faible et souvent négative pour les investissements qu'ils ont absorbés.
11. Cette contrainte est aggravée par le fait que, comme il a été également signalé à la section précédente, les partenaires économiques étrangers, qu'ils soient marins, armateurs ou négociants, ne voient aucun intérêt à former un personnel national qui prendrait leur place au cas où il pourrait acquérir une maîtrise suffisante du secteur.
12. Bien que l'effet de l'absence de tradition maritime soit moins fort dans le domaine des cadres institutionnels il est certain que, là aussi, existent certaines faiblesses en matière de planification du développement, d'aménagement des pêcheries, de formation et de

effectifs recrutés au sein de l'importante masse de la classe sous-employée des jeunes de 15 à 25 ans représentant environ 25 pour cent de la population. Enfin, les 3 000 inscrits maritimes de la région de Nouadhibou, même si leur formation n'a pas été très poussée à bord des chalutiers opérés par des équipages étrangers, n'en représentent pas moins un effectif important. Il sera possible de sélectionner les éléments les plus valables de ce groupe et de leur appliquer une formation appropriée, sur le tas, pour en faire des marins capables d'opérer des unités de pêche moyennes.

21. La situation est similaire dans le cas des armateurs et entrepreneurs nationaux. Si ceux-ci, dans la plupart des cas, n'ont pas encore acquis la maîtrise complète de leur profession, ils n'en existent pas moins, et possèdent déjà une certaine expérience. Il est donc prévisible qu'avec un soutien technique et une formation appropriée, ils pourraient améliorer rapidement leurs connaissances et capacités.

22. Il en va de même pour les institutions et leurs cadres. Des institutions adéquates existent: MPEM, CNROP, centres de formation, etc. Leurs cadres possèdent déjà une importante expérience du sous-secteur. Le renforcement de ces structures, l'augmentation du niveau et l'accroissement de l'effectif des cadres, pourraient favoriser une rapide amélioration de l'encadrement du sous-secteur.

23. La demande nationale de poisson est un autre atout pour le développement du secteur. La consommation actuelle est relativement élevée, de l'ordre de 15,2 kg/habitant/an. A supposer que ce niveau de consommation n'évalue pas, l'accroissement de la population portera la demande aux alentours de 35 000 à 40 000 t en l'an 2000. En d'autres termes, en admettant que la production actuelle des pêcheries continentales ne change pas non plus, et reste au niveau de 8 000 t/an, et tenant compte de la production présente de la pêche artisanale maritime, environ 12 000 t/an, la demande insatisfaite sera de 15 000 à 20 000 t/an à l'Horizon 2000. Ceci représente une possibilité de développement de la production de 1 000 à 1 300 t/an.

24. Ces potentiels du marché national sont renforcés par l'existence d'un axe routier bitumé d'une longueur d'environ 750 km entre Nouakchott et Afoun El Atrouss, axe traversant la région méridionale du pays où se concentrent approximativement les 90 pour cent de la population.

25. Enfin, la nouvelle politique des pêches définie en 1979, même si elle ne s'appuie pas encore sur un Plan directeur pour sa réalisation, représente un atout considérable pour le développement des pêcheries et leur intégration à l'économie nationale par le fait essentiel qu'elle prévoit la mauritanisation rapide du sous-secteur.

2. RECOMMANDATIONS

26. Le manque de tradition maritime en Mauritanie représente la contrainte majeure faisant face au développement des pêcheries nationales et à leur pleine participation à l'économie du pays. La seconde contrainte contrariant ce processus réside dans le fait que les partenaires étrangers de la Mauritanie, dans la plupart des cas, n'ont que peu d'intérêt commercial et économique à transmettre leur expérience et leur savoir-faire techniques aux indigènes. Il est de leur avantage de garder la Mauritanie en état de dépendance technico-commerciale à leur égard. Il est donc compréhensible que, si des actions pertinentes n'étaient rapidement pas entreprises pour contrecarrer cette tendance, la Mauritanie risque fort de ne pouvoir jamais profiter pleinement de son vaste patrimoine halieutique que dans un très lointain avenir. De telles actions devront rechercher la formation du personnel national par des institutions internationales qui, par vocation, agissent uniquement dans l'intérêt du pays recevant leur aide. Cette formation, dans tous les cas, devra être pratique et se donner sur le tas, au cours d'opérations concrètes. La mission recommande donc les actions suivantes.

27. Les ressources halieutiques et le contexte maritime dans lequel elles évoluent sont propices au développement d'une pêche industrielle exploitant des unités moyennes dont la maîtrise technique pourrait être rapidement acquise par des marins mauritaniens recrutés parmi les inscrits maritimes et les pêcheurs artisans actuels. La formation de ces marins ne devra pas suivre le processus généralement recommandé aux pays en voie de développement

3. INTRODUCTION

32. A la demande du Gouvernement de la Mauritanie, l'expert visita le pays du 22 au 30 octobre 1984.

33. Son mandat original consistait à aider le gouvernement à identifier des actions et interventions destinées à mettre en oeuvre des projets de développement pour la pêche artisanale maritime.

34. Au cours des nombreux et fructueux contacts avec les responsables nationaux du Ministère des pêches et de l'économie maritime, secteur des pêches du Ministère du plan, ainsi qu'avec les experts du PNUD et de la FAO, il apparut cependant qu'il convenait de considérer la pêche artisanale non pas comme un cas particulier, mais comme l'une des composantes du vaste ensemble constitué par les pêcheries mauritaniennes.

35. Cette approche, qui reçut l'approbation des autorités concernées, était nécessaire pour que la mission puisse identifier des actions et des projets qui s'incorporent à un programme harmonieux pour l'aménagement et le développement globaux des pêcheries maritimes.

36. Etant donné la brièveté de la mission et l'ampleur du problème posé par un développement des pêcheries qui défende pleinement les intérêts nationaux, l'expert estime que cette mission doit être considérée comme une reconnaissance de terrain. Celle-ci, à bref délai, devrait être suivie par une intervention plus ample et plus profonde.

37. Cette intervention future, menée par un groupe pluridisciplinaire spécialisé dans les pêcheries, devrait compléter les actions préconisées dans ce rapport. Elle devrait également aboutir à la formulation d'un Plan directeur pour l'aménagement et le développement des pêcheries, tel que proposé en annexe 4.

38. Il faut en effet souligner que si, depuis des années, le Gouvernement de la Mauritanie est submergé de propositions, d'études et d'analyses pour le secteur, celles-ci représentent des approches au coup par coup, souvent contradictoires et dangereuses pour l'avenir des pêcheries. Il convient donc d'aider le gouvernement à définir un ensemble global de tactiques et moyens qui lui permettront d'atteindre ses objectifs politiques à moyen et long termes en matière de pêche, c'est-à-dire l'utilisation de ses ressources halieutiques pour les seuls intérêts de son économie.

39. L'expert a rencontré les personnalités mentionnées en annexe 6. Il a visité les pêcheries artisanales de Nouakchott et celles des villages côtiers Imragens jusqu'à une distance d'environ 120 km au nord de cette localité. Il a également visité Nouadhibou. Son itinéraire est donné en annexe 7.

40. Durant son séjour en Mauritanie l'expert travailla en étroite collaboration et reçut une aide exemplaire de toutes les personnalités et autorités mentionnées en annexe 6.

41. Le séjour de la mission s'est terminé par des séances de travail tenues le 29 octobre avec le Secrétaire général du MPEM et le Directeur des pêches artisanales, en présence du représentant de la FAO, puis avec le Directeur des finances au Ministère du plan, toujours en présence du représentant de la FAO. A l'issue de ces réunions l'analyse et les propositions de la mission, telles que détaillées dans ce rapport, ont été approuvées dans leur ensemble par les responsables gouvernementaux précités.

4. RESUME DE LA SITUATION ACTUELLE DES PECHERIES MAURITANIENNES

4.1 LE CONTEXTE NATUREL MARITIME

42. La Mauritanie possède un littoral d'une longueur approximative de 720 km. Cette côte est bordée par un plateau continental d'une surface d'environ 34 000 km², dont 70 pour cent dans l'intervalle de 0 à 50 m et 30 pour cent dans celui de 50 à 200 m. La largeur de ce plateau varie de 33 à 130 km et s'établit en moyenne à 47 km. Vers le large, ce plateau continental est bordé par un talus d'une longueur de l'ordre de 600 km et d'une surface grossièrement estimée à 12 000 km² dans l'intervalle de 200 à 800 m. Tout cet ensemble, y compris la totalité de la ZEE nationale, dont la surface est de l'ordre de 195 000 km², est dominé par des conditions climatiques relativement clémentes, avec des vents dominants du secteur nord dont la vitesse moyenne générale est de 28 km/h de mars à septembre et de 24 km/h d'octobre à février.

51. Une pêcherie artisanale moderne polyvalente, opérant des embarcations pontées de 12 à 16 m, équipées de treuils, cabestans et poulies hydrauliques, aurait par contre accès à toutes les ressources du plateau continental. Il est donc à prévoir que le succès du développement futur des pêcheries nationales dépendra en grande partie de l'introduction réussie de ce type d'embarcation. Ces unités, tout en restant techniquement simples, à la portée de pêcheurs sans grande connaissance mécanique, avec de bas coûts d'investissement et d'opération, aideront au démarrage d'activités modernes qui déboucheront progressivement sur des pêcheries plus sophistiquées et plus puissantes. Les propositions de projet des annexes 2 et 5 répondent à ces besoins pour une pêcherie artisanale moderne aux technologies diversifiées.

52. Il convient aussi de considérer que, en ce qui concerne la pêcherie chalutière, des unités industrielles complexes et de vaste capacité de production, du type des grands chalutiers congélateurs, ne représentent sans doute pas une solution adéquate pour le développement d'une pêcherie nationale. La relative exigüité du plateau continental où se concentre la majorité des ressources (la brièveté des distances à parcourir, de 24 à 30 heures de route de frontière à frontière pour un chalutier moyen, la relative clémence des conditions météorologiques, etc.), sont autant de facteurs plaidant pour l'introduction d'unités de dimensions moyennes, sans grandes complexités techniques.

53. Ces embarcations de 20 à 30 m et 350 à 800 CV environ, dotées de cales à glace réfrigérées ou de cuves à eau de mer réfrigérées, équipées aussi simplement que possible et supportées par des infrastructures terrestres pour leur opération et la transformation de leurs captures, devraient être les plus efficaces sur le plan de la production et de la productivité financière. Par leur simplicité elles favoriseraient la mauritanisation des équipages et donc une moindre dépendance sur le savoir-faire étranger. Par leur nombre qui, pour une puissance de capture donnée, devrait être bien supérieur à celui des grandes unités congélatrices, elles assureraient une meilleure flexibilité et fiabilité de la flotte, c'est-à-dire une meilleure dispersion des risques. Enfin, la transformation à terre de leur production, dont la majeure partie devrait être exportée, favoriserait la création d'emplois à terre. Les actions nécessaires pour le développement d'une pêcherie basée sur l'utilisation de telles unités sont données en annexe 1.

4.4 LES PECHERIES MARITIMES ACTUELLES

54. Les pêcheries exploitant actuellement les eaux mauritaniennes appartiennent à quatre activités essentielles: les pêcheries artisanales traditionnelles, des pêcheries artisanales modernes toutes récentes, les pêcheries industrielles et des pêcheries semi-industrielles également récentes.

4.4.1 La pêcherie artisanale traditionnelle

55. Cette pêcherie est le fait de pirogues en bois de type sénégalais, de pirogues en fibre de verre de type japonais, et de lanches en bois de type canarien.

56. Ces unités, dont le nombre total se situe aux alentours de 600, emploient environ 2 000 pêcheurs. Ceux-ci se composent de Sénégalais et de Mauritaniens du sud dans la région située entre Nouakchott et la frontière sénégal-mauritanienne, et d'Imragens au nord de cette localité. Pour la plupart ces pêcheurs sont organisés en groupements de type coopératif dont deux existent à Nouadhibou, un dans les parages du cap Timiris et un autre à Nouakchott.

57. Tous les pêcheurs artisans sont des professionnels qui, dans les limites de leurs connaissances traditionnelles, possèdent un bon niveau technique. Leurs technologies principales sont appropriées mais peu variées. Elles se constituent essentiellement de lignes à main, filets maillants, et sennes de plage avec quelques sennes coulissantes.

58. Ces pêcheurs sont généralement jeunes. Ils sont ouverts aux idées nouvelles, à condition toutefois que les avantages de celles-ci leur soient démontrés concrètement. Cette tendance positive est confirmée par le comportement des pêcheurs Imragens implantés au nord de Nouakchott. Ceux-ci, sous l'impulsion du projet PNUD/FAO/MAU/80/004 (Développement des pêches artisanales) sont passés en quelques mois des stades les plus primitifs de la pêche à pied et à la nage, sans embarcation, à celui de la pêche à bord de pirogues en fibre de verre motorisées. En conséquence, il est fort probable que la diversification

4.4.4 La pêche industrielle (sociétés mauritaniennes)

65. Au cours de ces dernières années des armements nationaux ont tenté de lancer des opérations chalutières avec des unités de 16 à 30 m opérées par des équipages strictement mauritaniens. Cette orientation, ainsi que souligné aux paragraphes 52 et 53, est certainement la plus appropriée pour que les pêcheries atteignent leur productivité financière optimale tout en se mauritanisant complètement et en s'intégrant ainsi totalement à l'économie nationale. Ces tentatives se sont cependant soldées par de nombreux échecs dont l'origine est double.

66. Tout d'abord les équipages mauritaniens ne possèdent pas encore toute l'expérience requise pour mener à bien ce genre d'opérations. Si environ 3 000 inscrits maritimes nationaux ont été embarqués sur des chalutiers étrangers, il convient de comprendre que les étrangers se gardent bien de former des Mauritiens. La raison en est extrêmement simple. Si des Mauritiens possédaient demain l'expérience et le savoir-faire nécessaires pour faire marcher les pêcheries industrielles, les étrangers perdraient leur place et leur revenu, ce qui est évidemment contraire à leur intérêt.

67. Il faut donc qu'au plus vite, le gouvernement prenne conscience du fait que la formation des équipages et des états-majors nationaux doit se faire non pas théoriquement, dans des écoles à terre, ni en mer, sur des bateaux étrangers, mais, tout d'abord sur le tas, en mer, au cours d'opérations de pêche commerciale de production, dans le cadre d'un projet dont l'exécution devra être indépendante de toute expertise de type bilatéral. Une proposition est faite dans ce sens en annexe 1.

68. La seconde raison de l'échec de la pêche industrielle nationale réside dans l'absence d'une tradition dans la gestion des armements. L'armement à la pêche constitue un type d'entreprise et de négoce très particulier et requérant une expérience vaste et complexe. Pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus, dans le cas de la formation des marins, il est très peu probable que les partenaires étrangers des armateurs mauritaniens transmettent à ces derniers les "ficelles" du métier. Une proposition qui devrait permettre de pallier à cette lacune en accroissant les capacités de gestion et d'administration des armateurs nationaux est donnée en annexe 3.

4.5 LES CAPTURES ET LES DISPONIBILITES HALIEUTIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT

69. Les captures des pêcheries artisanales maritimes se situent entre 10 000 et 14 000 t/an, selon les auteurs. Celles de la pêche industrielle qui ne sont pas exactement connues du fait de transbordements à l'extérieur du cordon douanier national, sont évaluées aux alentours de 550 000 t/an.

70. La comparaison de la PAME des potentiels halieutiques (section 4.2) et de ces captures indique qu'il reste en réalité peu de disponibilités pour un accroissement de la production. Certains stocks de poissons démersaux et les céphalopodes sembleraient même être déjà en situation de surexploitation.

71. En d'autres termes, il apparaît que la Mauritanie ne peut espérer accroître la rente issue de ces ressources halieutiques par l'octroi de nouvelles licences de pêche sans de gros risques pour l'équilibre de ces richesses. Ceci mène à nouveau à la conclusion que la seule option pour que le pays profite pleinement et rationnellement de ses ressources halieutiques est d'intégrer leur exploitation à l'économie nationale, c'est-à-dire de développer des pêcheries fondamentalement nationales.

4.6 LE MARCHE, LA CONSOMMATION NATIONALE DE POISSON ACTUELLE ET FUTURE

72. La production industrielle et une partie des apports des pêcheries artisanales sont exportées. En 1978 il était estimé que la consommation nationale de poisson était de l'ordre de 20 000 t provenant pour moitié de la mer et pour moitié du fleuve Sénégal ^{1/}. Compte tenu de la population de cette année, ladite production assurait une consommation de 13,5 kg/habitant/an. Il convient de noter que, pour 1980, la FAO ^{2/} estimait la consommation à 15,2 kg/habitant/an.

^{1/} Moal, R., Le marché des produits de la pêche à Nouakchott et dans le sud et l'est mauritaniens, SCET-International 1978

^{2/} FAO, Mauritanie. Rome, FAO, Profil de la pêche par pays. FID/CP/MAU Rev.3, 5 p. 1980

Annexe 1

PROPOSITION DE PROJET N° 1

<u>Titre:</u>	Formation sur le tas des équipages et états-majors pour la pêche industrielle
<u>Durée:</u>	Trois ans et demi, dont 0,5 an pour la préparation
<u>Contribution du donateur:</u>	\$ EU 2 233 000
<u>Contribution du gouvernement:</u>	A détailler
<u>Organisme coopérateur du gouvernement:</u>	Ministère des pêches et de l'économie maritime
<u>Organisme chargé de l'exécution:</u>	FAO

1. GENERALITES ET JUSTIFICATIONS

La Mauritanie possède un potentiel halieutique maritime dont la production annuelle maximale équilibrée est estimée se situer aux alentours de 600 000 t. Ce potentiel est énorme et joue actuellement un rôle important dans l'économie nationale. Ce rôle pourrait être cependant bien plus grand si ce potentiel, au lieu d'être essentiellement exploité par des entreprises étrangères, ou fortement dépendantes de l'étranger pour leur fonctionnement, comme c'est actuellement le cas, l'étaient par des entreprises totalement nationales.

En effet, à supposer que la totalité des 550 000 t de poisson que l'on estime capturées chaque année dans la ZEE mauritanienne soient débarquées et transformées dans le pays, la contribution des pêcheries à l'économie nationale pourrait être de l'ordre de 15 000 à 21 000 millions de UM (250 à 350 millions de dollars EU). En d'autres termes, les pêcheries maritimes pourraient participer au PNB pour environ un tiers se plaçant ainsi en tête des secteurs de l'économie nationale.

Avant d'en arriver là, la Mauritanie doit cependant résoudre bien de problèmes, en particulier l'absence d'une pêche industrielle nationale.

A l'heure actuelle, pour exploiter ses ressources halieutiques, le pays doit en effet avoir recours à un ensemble de 217 navires de pêche industrielle, dont environ 70 pour cent sont constitués de bateaux étrangers affrétés ou travaillant sous licence, le reste appartenant à des sociétés mixtes groupant des intérêts mauritaniens et étrangers.

Le principal résultat de cette dépendance est un secteur des pêches ne représentant actuellement que 12 pour cent du PNB national alors que, comme indiqué ci-dessus, il pourrait y participer pour environ un tiers, et devenir ainsi l'un des secteurs essentiels de l'économie nationale.

Pour en arriver là, il faudra cependant que la Mauritanie se dote d'un personnel national capable de maîtriser les pêcheries dans leur ensemble, du niveau de l'extraction à la commercialisation. Jusqu'à présent il a été estimé que ce personnel se formerait en acquérant l'expérience et le savoir-faire de ses partenaires étrangers. Malheureusement, ces partenaires, qu'ils soient marins, armateurs ou négociants, ne voient aucun intérêt à former des Mauritaniens qui prendraient leur place une fois qu'ils auraient acquis une maîtrise suffisante du métier.

Cette tendance est particulièrement néfaste dans le cas de l'extraction des ressources. En effet, s'il existe environ 3 000 inscrits maritimes mauritaniens à Nouadhibou, et si ces marins ont pu parfois acquérir de bonnes notions de base au cours de leurs embarquements sur des navires de pêche étrangers, en particulier l'accoutumance à la mer, ceux-ci ne peuvent cependant espérer dépasser le niveau technique de marins sans spécialité. La raison essentielle de cette situation n'est pas l'incompatibilité de ces hommes avec des postes de responsabilité en mer mais, comme indiqué ci-dessus, le fait que les marins étrangers n'ont aucun intérêt à perfectionner leurs connaissances et à s'en faire des concurrents potentiels.

- d) Une fois réalisés les objectifs (b) et (c), mettre les candidats en mesure de commander, opérer et prendre eux-mêmes la responsabilité du chalutier de formation, sous la supervision constante du maître-pêcheur, afin de développer leurs capacités d'observation, d'attention, de décision et de commandement.
- e) A la fin de cette dernière opération, attribuer des brevets de patrons de pêche, seconds et mécaniciens dérogataires aux candidats dont la notation au cours du stage de formation aura atteint ou dépassé la moyenne.
- f) Au cours des opérations de pêche du chalutier de formation, collecter toute l'information disponible en matière de ressources, efforts, captures, coûts de production, revenus, etc., dans le but de mener les trois tâches suivantes:
- Analyser la rentabilité financière des divers types d'effort de pêche afin d'orienter les politiques d'investissement pour l'acquisition de nouveaux chalutiers;
 - Etablir des cartes et des plans de pêche;
 - Elaborer un catalogue des divers chaluts introduits dans la pêcherie.

4. APPORTS DU DONATEUR

a) Personnel international

- Un capitaine de pêche expert en technologie du chalutage démersal et pélagique, agit en qualité de chef de groupe, gère le projet, aide et remplace le capitaine commandant le chalutier de formation lorsque nécessaire, assure les cours de formation à terre, conseille le MPEM. Il est recruté pour trois ans.
- Un capitaine de pêche expert en technologie du chalutage démersal et pélagique, commande le chalutier de formation, assure la sélection et la formation sur le tas des candidats patrons pêcheurs, seconds et maîtres d'équipage.
- Un chef mécanicien, officier de troisième classe, assume la responsabilité de la machine du chalutier de formation, sélectionne et forme sur le tas les candidats mécaniciens. Il est recruté pour trois ans.
- Un consultant en technologie des pêches, prépare le terrain pour l'arrivée des trois experts précités, sélectionne le chalutier qui sera assigné au projet, prépare les commandes de matériel de pêche et d'équipement. Il est recruté pour un mois.
- Un consultant chef mécanicien pour remplacer le chef mécanicien durant ses congés. Il est recruté pour deux mois.
- Un consultant spécialiste en développement des pêcheries industrielles, effectue trois visites au projet pour une durée totale de trois mois, il analyse les résultats financiers des divers types de pêche et conseille le MPEM pour le développement des pêcheries industrielles. Il est recruté pour trois mois.

b) Equipement

- Deux véhicules tout terrain, type break
- Un receveur NAVSAT ou Oméga
- Un sondeur en couleur, 50 kHz, 2 000 m
- Un radar 72 miles
- Un enregistreur de traction de fûne
- Un lot de matériel de pêche: chaluts, panneaux, fûnes et pièces de rechange
- Un lot de pièces de rechange mécanique pour le chalutier de formation.

Une première sélection des candidats se fera à terre, avant leur embarquement. Cette sélection se poursuivra en mer, au cours des opérations de pêche. Il est estimé que, de cette manière, environ les deux tiers des candidats embarqués obtiendront les brevets dérogatoires.

Une durée de formation de 120 jours en mer (15 sorties de 8 jours chacune) est jugée suffisante car les candidats auront déjà une certaine expérience de la mer avant d'embarquer sur le chalutier de formation, et, d'autre part, parce que toute la formation se fera au cours d'opérations de pêche commerciale de production, par transfert direct et constant du savoir-faire du capitaine maître-pêcheur aux candidats. Enfin, la conception de la formation ne sera pas de produire des états-majors répondant aux critères des brevets européens actuels. Elle cherchera plutôt à produire des états-majors répondant aux critères qui étaient acceptés au début des pêcheries industrielles dans les pays précités, c'est-à-dire des hommes sans un important bagage scolaire, sans connaissances théoriques, mais rendus capables de prendre des responsabilités de commandement en mer grâce à une formation appropriée. Le programme de cet enseignement est donné dans l'appendice 2.

Au cours de leur séjour à bord, les candidats seront notés périodiquement par le capitaine maître-pêcheur et le chef mécanicien, pour les diverses matières indiquées dans l'appendice 2. En fin de stage, les candidats dont la note globale atteindra ou dépassera la moyenne, se verront attribuer un certificat dérogatoire dans leur spécialité. Les normes et conditions pour l'obtention de ces dérogations devront cependant être fixées entre le projet et les autorités responsables de l'Inscription maritime.

La production de poisson du projet sera débarquée et vendue à Nouadhibou, aux meilleures conditions du marché. La gestion et l'utilisation des revenus issus de ces captures se feront ainsi que stipulé dans l'appendice 1.

7. RESULTATS ESCOMPTES

Le projet formera 90 pêcheurs dont environ 60 seront en mesure d'obtenir des dérogations de patrons de pêche, seconds, maîtres d'équipage et mécaniciens. Ceux-ci seront capables d'opérer des chalutiers moyens dans toutes les eaux nationales. Ce faisant ils formeront eux-mêmes de nouveaux effectifs d'où émergeront d'autres états-majors. En conclusion, le projet sera le promoteur d'une pêcherie véritablement nationale participant pleinement à l'économie du pays.

Le chalutier du projet produira de 1 000 à 1 500 t/an, soit un chiffre d'affaires de l'ordre de 0,7 à 1,0 million de dollars EU, ce qui devrait permettre de couvrir largement ses coûts d'affrètement et d'exploitation. Ces sommes seront utilisées ainsi que prévu dans l'appendice 1.

Enfin, le projet fournira aussi des informations concrètes sur la rentabilité financière des divers types de pêche, et donc une information essentielle pour les futurs programmes d'investissement.

8. CONTRIBUTION DU DONATEUR

<u>Personnel 1/</u>	<u>m/h</u>	<u>\$ EU</u>
Un capitaine de pêche/chef de groupe	36	320 000
Un capitaine de pêche	36	320 000
Un chef mécanicien	36	320 000
Consultant	6	60 000
Total partiel	114	1 020 000
Frais de voyage		25 000
Frais de mission		15 000
Total pour l'élément		1 060 000
<u>Formation</u>		
Total pour l'élément		90 000

1/ Calculé pour les années 1985 à 1987

Appendice 1

UTILISATION DES REVENUS DU PROJET

Les captures du projet seront vendues à l'acheteur le plus offrant sur le port de Nouadhibou. Ces ventes se feront sous le contrôle conjoint du gérant d'armement et du capitaine commandant le navire du projet pour ce qui est de la pesée et de la remise à l'acheteur. Elles se feront sous le contrôle du codirecteur national et de l'expert chef de groupe pour ce qui est de la discussion des prix avec les acheteurs potentiels et de la récupération des paiements. Ces paiements seront versés au crédit d'un compte bancaire à double signature qui sera opéré conjointement par le codirecteur et l'expert chef de groupe.

Les montants accumulés serviront de fonds de roulement pour aider au fonctionnement du navire du projet. Ils serviront également pour le paiement d'un pourcentage des captures aux pêcheurs embarqués sur le chalutier du projet, de façon à ce que ceux-ci atteignent un revenu approximativement similaire à celui des pêcheurs de la pêche industrielle.

Ces montants pourront également servir pour l'acquisition de nouveaux équipements pour le projet ou pour prolonger le projet au-delà de la durée prévue.

A la fin des activités du projet, le crédit du compte sera transféré au Ministère des pêches et de l'économie maritime, organisme coopérateur du gouvernement.

Réglage du train de pêche: observer le train de pêche et la capture pour déterminer la taille adéquate des chaluts et panneaux, la longueur adéquate des fûnes, des bras et entremises, les variations de longueur des fûnes selon la profondeur, le type de fond, l'état de la mer, le poisson recherché, régler les panneaux, etc.

e) Formation commandement

Durant cette partie du programme le candidat, sous la surveillance constante du patron expert, doit prendre la barre et le commandement du navire et être formé dans les activités suivantes, au cours de leur exécution par lui-même:

Préparation de la sortie en mer: avitailler le navire, embarquer l'équipage, etc.;

Terrain de pêche: le choisir selon la saison, la météorologie présente et prévue, les récents résultats de la flotte de pêche;

L'appareillage et la route: manoeuvrer, tracer et suivre la route;

L'arrivée sur le terrain: rechercher le poisson au sondeur, observer les autres navires en pêche, choisir la tactique de pêche;

La pêche: filer, chaluter et virer, élaborer et utiliser les plans et le cahier de pêche, observer constamment les fonds et le poisson au sondeur, effectuer des reconnaissances bathymétriques, s'informer de la pêche par observation des autres navires et par le contact radio, changer de tactique sur un terrain, changer de terrain, contrôler le travail de l'équipage, le conditionnement des captures, l'entretien du matériel, la veille, etc.;

Le retour et la route: tracer et suivre la route, manoeuvrer et accoster;

Finalisation de la sortie: débarquer les captures, nettoyer la cale et le bateau, préparer la sortie suivante et assurer la surveillance et la sécurité du navire au port.

f) Formation machine

Les candidats mécaniciens, sous la direction du chef mécanicien expert, sont formés dans les disciplines suivantes:

Sécurité en mer et au port; électricité, transmission, voies d'eau, incendie, opérations d'avitaillement, réparations, etc.;

Règles de la veille au port, en route et en pêche;

Le cahier de machine et les manuels techniques;

Opérations: opérer, contrôler et régler les moteurs thermiques, électriques et hydrauliques, générateurs, compresseurs, pompes, circuits et commandes;

Maintenance: prévoir et exécuter la maintenance courante des équipements précédents, des treuils et équipements de pont;

Réparations: exécuter les réparations en mer et à terre, passer commande pour les travaux d'atelier et contrôler ceux-ci;

Inventaire: tenir à jour l'inventaire des pièces détachées, maintenir leur stock, passer les commandes nécessaires;

Avitaillement: passer commandes des besoins en combustible, lubrifiants, matières consommables et petit outillage, exécuter et contrôler.

2. L'ENSEIGNEMENT A TERRE

a) Formation pont

Entretien et réparation des engins de pêche;

Sécurité au cours des opérations de pêche.

Annexe 2

PROPOSITION DE PROJET N° 2

<u>Titre:</u>	Amélioration des techniques de pêche artisanale et formation sur le tas des pêcheurs artisans
<u>Durée:</u>	24 mois
<u>Contribution du donateur:</u>	\$ EU 762 000
<u>Contribution du gouvernement:</u>	A détailler
<u>Organisme coopérateur du gouvernement:</u>	Ministère des pêches et de l'économie maritime
<u>Organisme chargé de l'exécution:</u>	FAO

1. GENERALITES ET JUSTIFICATIONS

La Mauritanie possède un potentiel halieutique maritime dont la production annuelle maximale équilibrée est estimée se situer aux alentours de 600 000 t. Ce potentiel est énorme et joue actuellement un rôle important dans l'économie nationale. Ce rôle pourrait être cependant bien plus grand si ce potentiel, au lieu d'être essentiellement exploité par des entreprises étrangères, ou fortement dépendantes de l'étranger pour leur fonctionnement, comme c'est actuellement le cas, l'était par des entreprises totalement nationales.

En effet, à supposer que la totalité des 550 000 t de poisson que l'on estime capturées chaque année dans la ZEE mauritanienne soient débarquées et transformées dans le pays, la contribution des pêcheries à l'économie nationale pourrait être de l'ordre de 15 000 à 21 000 millions de UM (250 à 350 millions de dollars EU). En d'autres termes, les pêcheries maritimes pourraient participer au PNB pour environ un tiers, se plaçant ainsi en tête des secteurs de l'économie nationale.

Avant d'en arriver là, la Mauritanie doit cependant résoudre bien des contraintes dont, en particulier, l'absence d'une pêcherie nationale suffisamment efficace et la pénurie de compétences qualifiées au niveau de toutes les activités de cette pêcherie.

L'actuelle pêcherie mauritanienne, qu'elle soit industrielle ou artisanale, ne possède pas la capacité de capture nécessaire à l'exploitation complète des ressources halieutiques nationales. Le pays doit donc avoir recours à une flotte affrétée ou travaillant sous licence. Celle-ci en 1983, comprenait environ 150 unités représentant 70 pour cent de l'effectif industriel total opérant dans les eaux nationales.

Cette situation ne semble pas devoir s'améliorer rapidement. En effet, d'une part les intérêts étrangers cherchent à protéger leur avantage tandis que, d'autre part, les compétences mauritaniennes sont encore insuffisantes pour pouvoir lutter efficacement contre cette tendance. De cette situation il résulte principalement que la Mauritanie, mal conseillée par des armements étrangers soucieux de garder les pêcheries nationales en état de dépendance à leur égard, est en train de se lancer dans des pêcheries de type industriel sophistiqué. Or elle ne peut maîtriser ce type de pêcherie et, comme les armements étrangers se gardent de former du personnel national susceptible de le faire, cet état de choses risque fort de se prolonger encore longtemps, au détriment de l'économie du pays.

Tout ceci force à reconsidérer l'ensemble du problème de l'exploitation des ressources halieutiques maritimes par une pêcherie nationale aussi indépendante que possible de toute interférence étrangère. Cette analyse enseigne tout d'abord que les ressources halieutiques mauritaniennes sont concentrées sur un plateau continental d'une surface restreinte, de l'ordre de 34 000 km². Elle enseigne ensuite que les distances à parcourir pour atteindre les terrains de pêche sont courtes, de l'ordre de 25 à 30 heures de route d'une frontière à l'autre. Elle démontre aussi que les conditions météorologiques de la région sont relativement clémentes. Elle indique enfin que les 2 000 pêcheurs artisans mauritaniens sont

b) Démontrer aux pêcheurs artisans la productivité financière des nouvelles technologies s'étant révélées comme les plus rentables, au cours d'opérations de pêche commerciale de production.

c) Recruter des pêcheurs expérimentés et apprentis et les former sur le tas, au cours d'opérations de pêche commerciale de production, de façon à ce qu'ils maîtrisent les nouvelles technologies ainsi que l'exploitation des nouveaux terrains et des nouvelles ressources (appendice 1).

d) Compléter cette formation pêche par une formation simple mais efficace en matière de navigation, de pilotage et de sécurité en mer, de façon à ce que ces pêcheurs puissent entreprendre des sorties de 2 à 3 jours vers le large, à bord d'unités de pêche artisanale modernes pontées et polyvalentes (appendice 1).

e) Au cours des opérations de pêche, collecter toute l'information disponible en termes de ressources, efforts, captures, coûts de production, revenus, etc., dans le but de mener les trois tâches suivantes.

f) Analyser la rentabilité financière des divers types d'effort de pêche afin d'orienter les politiques d'investissement pour l'acquisition de nouvelles embarcations et de nouveaux équipements de pêche.

g) Etablir des cartes et plans de pêche.

h) Elaborer un catalogue des nouveaux engins et méthodes de pêche.

4. APPORTS DU DONATEUR

a) Personnel international

Un capitaine de pêche, expert en technologie des pêcheries artisanales tropicales, pour une durée de 24 mois.

Deux patrons de pêche recrutés dans la région avec contrat de service personnel, travaillant sous la responsabilité du capitaine de pêche, pour une durée de 24 mois chacun.

Un consultant spécialiste du développement des pêcheries artisanales, supporte le capitaine de pêche au cours de trois visites au projet, pour une durée totale de 4 mois; il analyse aussi les résultats financiers des divers types de pêche et participe à la rédaction du rapport final.

b) Equipement

Deux véhicules tout terrain, type break

Trois sondeurs portatifs 50 kHz, 500 m

Trois émetteurs-récepteurs VHF

Un émetteur-récepteur SSB

Deux poulies hydrauliques remonte-filets, casiers et palangres

Un lot de matériel de pêche répondant aux besoins des technologies décrites à l'appendice 1

c) Fonctionnement

Frais d'opération et d'entretien des embarcations, véhicule et engins de pêche

Frais de voyage et de mission, frais d'administration, de rapport et divers

d) Formation

Frais de nourriture et indemnités des pêcheurs stagiaires à raison d'un total de 360 homme/mois, ces hommes recevront également une part des captures, comme dans la pêcherie commerciale (appendice 2)

La zone d'action du projet s'étend tout au long du littoral mauritanien et couvre tout le plateau continental jusqu'à ses accores, par des profondeurs de 200 m. Les principales nouvelles technologies qu'il mettra en oeuvre sont données à l'appendice 1.

7. RESULTATS ESCOMPTEES

Ce projet produira 135 pêcheurs formés à la pratique d'une pêche artisanale de type avancé. Ceux-ci auront été accoutumés à travailler à des distances relativement importantes de la côte. Ils auront appris des technologies améliorées ou nouvelles. Ils seront capables d'exploiter des ressources halieutiques qu'ils n'utilisent pas, ou utilisent peu à ce jour.

Ces hommes, par l'application de leur nouveau savoir-faire en mer, formeront à leur tour de nouvelles recrues, élargissant ainsi les effectifs de la pêche artisanale moderne. Le projet sera donc le promoteur d'une pêche qui, d'une part, sera à même d'exploiter une partie importante des ressources halieutiques disponibles et, d'autre part, servira de réservoir pour le recrutement d'équipages et d'états-majors destinés à une pêche semi-industrielle nationale qui assurera l'exploitation des ressources inaccessibles à la pêche artisanale moderne.

En plus de ces avantages en matière de développement de pêcheries fiables et flexibles, le projet sera donc l'initiateur de pêcheries nationales libérées de l'emprise technique et commerciale étrangère.

Enfin, il fournira aussi des informations concrètes sur la rentabilité financière des divers types de pêche, et donc de données fondamentales pour les futurs programmes d'investissement.

8. CONTRIBUTION DU DONATEUR

<u>Personnel</u> 1/	<u>m/h</u>	<u>\$ EU</u>
Un capitaine de pêche	24	214 000
Deux patrons de pêche	48	80 000
Un consultant	4	45 000
Total partiel	76	339 000
Frais de voyage		10 000
Frais de mission		5 000
Total pour l'élément		354 000
<u>Formation</u>		
Total pour l'élément		58 000
<u>Equipement</u>		
Equipement terrestre		28 000
Equipement maritime		18 000
Engins de pêche		100 000
Total pour l'élément		146 000
<u>Divers</u>		
Construction engins de pêche		15 000
Entretien équipement		9 000
Entretien engins de pêche		20 000
Frais de fonctionnement (terre et mer)		150 000
Frais de rapport		5 000
Divers		5 000
Total pour l'élément		204 000
<u>Total général</u>		<u>762 000</u>

1/ Calculé pour les années 1985 et 1986

9. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT

A détailler.

Appendice 1

PROGRAMME DE FORMATION SUR LE TAS

1. NOUVELLES TECHNOLOGIES DE PECHE

Espèces-cibles	Intervalle bathymétrique (m)	Technologie
Poissons démersaux et pélagiques	0-10	Filet barrage avec chambre d'extrémité
Poissons démersaux et pélagiques	5-50	Filet maillant encerclant Filet maillant balayant Chalut boeuf GOV
Petits et moyens pélagiques côtiers et néritiques	5-100	Senne coulissante Filet maillant encerclant Mitraillette
Poissons démersaux	5-200	Palangre horizontale fixe avec appât vivant ou mort Palangre verticale fixe avec appât vivant ou mort Nasse
Moyens et gros pélagiques	5-200	Traîne de surface Traîne profonde Palangre horizontale fixe ou dérivante avec appât vivant ou mort Palangre verticale fixe ou dérivante avec appât vivant ou mort
Poissons volants	50-200	Filet maillant dérivant de surface avec appât
Gros requins	50-200	Palangre courte fixe horizontale entre deux eaux avec appât mort
Céphalopodes démersaux	10-50	Palangre Nasse Chalut boeuf GOH
Calamar	50-200	Turlutte
Langouste verte	5-50	Nasse avec barrage

2. NAVIGATION ET SECURITE EN MER

Utilisation du sondeur pour trouver la sonde, déterminer la nature du fond, localiser le poisson, faire route et atterrir par visibilité nulle, éviter les zones de dangers par visibilité nulle

Trouver la sonde et la nature du fond sans sondeur, faire route et atterrir et éviter les zones de danger par visibilité nulle et sans sondeur

Utilisation simplifiée du compas magnétique

Estime simplifiée

Retrouver la terre sans compas ni sondeur et avec visibilité nulle, par les sondes, par la houle, par le vent

Appendice 2

UTILISATION DES REVENUS DU PROJET

Les captures du projet seront remises aux responsables désignés par le gouvernement, SPPAM par exemple. Les revenus de ces ventes seront versés en compte bancaire spécial au nom de l'Agence d'exécution.

Les versements et les retraits de ce compte se feront sous double signature du capitaine de pêche et du Directeur national du projet.

Les montants accumulés serviront comme fonds de roulement pour aider au financement de la construction des engins de pêche, de l'entretien de ces engins, de l'entretien des équipements et du fonctionnement des équipements terrestres et maritimes. Ils serviront également pour le paiement d'un pourcentage des captures aux pêcheurs et apprentis embarqués à bord des embarcations du projet, de façon à ce que ceux-ci atteignent un revenu approximativement similaire à celui des pêcheurs de la flotte piroguière. Ils pourront enfin servir pour l'acquisition de nouveaux équipements maritimes pour le projet.

A la fin des activités du projet, le crédit du compte sera transféré au Ministère des pêches et de l'économie maritime, organisme coopérateur du gouvernement.

Il existe de nombreuses sociétés de pêche mixtes à Nouadhibou, et de nombreux nationaux sont engagés dans leur administration. Si, dans leur majorité, ceux-ci possèdent un sens et une expérience non négligeables dans le domaine des affaires commerciales courantes, il apparaît cependant qu'ils ne connaissent pas encore toutes les complexités des affaires fréquemment liées à l'armement, à la pêche et au commerce international des produits de la mer.

L'acquisition de ce savoir ne pourrait se faire qu'à travers de longues et coûteuses expériences. Afin d'éviter ce cheminement, qui serait aussi dangereux pour les entrepreneurs nationaux que pour l'économie du pays, il serait avantageux d'offrir aux entrepreneurs mauritaniens intéressés par les pêcheries industrielles des possibilités d'améliorer rapidement leurs connaissances et expérience en ce domaine. Ceci pourrait se faire dans le cadre d'un projet du type proposé ci-dessous.

2. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Les objectifs du projet sont d'aider le gouvernement à tirer pleinement avantage des ressources halieutiques du pays grâce au développement d'une pêcherie industrielle nationale. Cette pêcherie assurera en particulier une meilleure exploitation des potentiels halieutiques et une meilleure alimentation protéique des populations. Elle créera de nombreux emplois, prendra une part essentielle à l'amélioration des termes de la balance commerciale et préservera au maximum le maintien dans l'économie nationale des richesses issues des ressources halieutiques de la ZEE.

3. OBJECTIFS IMMEDIATS

Les objectifs de développement précités seront atteints par l'élargissement de l'expérience et par l'amélioration du savoir-faire des entrepreneurs mauritaniens engagés dans l'armement à la pêche industrielle et dans la commercialisation des produits de la mer sur les marchés étrangers, la poursuite de ces actions imposera celle des objectifs immédiats suivants:

- a) Mener une enquête auprès des entrepreneurs mauritaniens engagés dans les pêcheries industrielles afin d'identifier leurs principales faiblesses techniques au plan des négociations avec leurs partenaires étrangers, de la gestion de l'entreprise, de la commercialisation des produits, des stratégies de développement et d'investissement, etc.
- b) Renforcer les capacités administratives et commerciales de ces entrepreneurs par le canal de conférences, débats et cours à but essentiellement pratique
- c) Renforcer ces capacités par le biais d'interventions techniques directes dans la gestion des entreprises, à la demande des entrepreneurs

4. APPORTS DU DONATEUR

a) Personnel international

Un expert en gestion des armements de pêche industrielle agissant comme chef de groupe.
Recruté pour 12 mois

Un ensemble de consultants spécialisés dans les différentes activités touchant à l'armement: maintenance et opérations de la flotte, maintenance et opérations des infrastructures terrestres, transformation du poisson, commercialisation du poisson, comptabilité de l'entreprise, analyses financières et politiques d'investissement, etc.
Recruté pour 18 mois au total

b) Equipement

Un véhicule tout terrain, type break

Un ordinateur type personnel/professionnel avec écran, lecteur, imprimante, progiciels, etc.

Annexe 4

PROPOSITION DE PROJET N° 4

<u>Titre:</u>	Formulation d'un Plan directeur pour l'aménagement et le développement des pêches à moyen et à long termes
<u>Durée:</u>	12 mois
<u>Contribution du donateur:</u>	\$ EU 572 000
<u>Contribution du gouvernement:</u>	A détailler
<u>Organisme coopérateur du gouvernement:</u>	Ministère des pêches et de l'économie maritime
<u>Organisme chargé de l'exécution:</u>	FAO

1. GENERALITES ET JUSTIFICATIONS

La Mauritanie possède un potentiel halieutique maritime dont la production annuelle maximale équilibrée est estimée se situer aux alentours de 600 000 t. Ce potentiel est énorme et joue actuellement un rôle important dans l'économie nationale. Ce rôle pourrait être cependant bien plus grand si ce potentiel, au lieu d'être essentiellement exploité par des entreprises étrangères, ou fortement dépendantes de l'étranger pour leur fonctionnement, comme c'est actuellement le cas, l'étaient par des entreprises totalement nationales.

En effet, à supposer que la totalité des 550 000 t de poisson que l'on estime capturées chaque année dans la ZEE mauritanienne soient débarquées et transformées dans le pays, la contribution des pêcheries à l'économie nationale pourrait être de l'ordre de 15 000 à 21 000 millions de UM, soit 250 à 350 millions de dollars EU. En d'autres termes, les pêcheries maritimes pourraient participer au PNB pour plus du tiers, se plaçant ainsi en tête des secteurs de l'économie nationale.

Avant d'en arriver là, la Mauritanie doit cependant résoudre bon nombre de problèmes dont, en particulier, celui de l'absence d'un Plan directeur définissant clairement des stratégies à moyen et long termes pour l'aménagement et le développement de ses pêcheries.

En ce point il faut noter en effet que si, durant ces deux dernières décennies, le Gouvernement mauritanien a reçu une multitude d'avis, de conseils et de recommandations d'origine, de tendance et de valeur très diverses pour le développement et l'aménagement du secteur et si, d'autre part, ce gouvernement a lui-même défini les grandes lignes d'une nouvelle politique des pêches en 1979, le Plan directeur précité n'existe pas encore.

Les résultats essentiels de cette absence ont fait que dans de nombreuses occasions, les décisions de développement et d'investissement ont été prises au coup par coup, en réponse à des besoins ou à des possibilités conjoncturels. Ces décisions ont relevé de la tactique et non de la stratégie. Faute d'une stratégie globale fixant les objectifs dans un futur à moyen et long termes, et définissant les moyens et action à entreprendre pour les atteindre, ces décisions tactiques n'ont pu s'appliquer à des lignes d'action claires et stables. Il en est résulté une certaine dispersion, une certaine anarchie de l'effort de développement, avec des pertes de ressources humaines et financières, d'inutiles compétitions entre les pêcheries et, ce qui est plus grave, la surexploitation de certains stocks, le tout au détriment de l'économie nationale.

L'utilisation optimale des ressources halieutiques maritimes pour l'intérêt mauritanien nécessite tout d'abord que soient définies des options stratégiques pour ce secteur, et que celles-ci soient intégrées aux options de politique générale du pays. Dans le choix de cette stratégie sectorielle, chaque option devra être associée à une série d'objectifs, le choix de ces objectifs devant avancer la décision d'investir et non, comme cela se fait souvent, se faisant après la sélection d'un investissement.

Un spécialiste en aménagement des pêcheries, biologiste, 12 mois
 Un consultant spécialiste des aspects légaux et institutionnels, 2 mois
 Un consultant spécialiste des aspects commerciaux internationaux, 3 mois
 Un consultant statisticien, 2 mois
 Un consultant technologiste des pêches, 1 mois
 Un consultant technologiste du poisson, 1 mois
 Un consultant en commercialisation et distribution du poisson, pour le marché interne et l'exportation, 3 mois
 Un consultant spécialiste des infrastructures portuaires, 1 mois
 Un consultant spécialiste des infrastructures d'accueil, 1 mois
 Un consultant spécialiste de la formation du personnel embarqué, 0,5 mois
 Un consultant spécialiste de la formation des cadres commerciaux, 0,5 mois
 Un consultant spécialiste de la formation des cadres institutionnels, 0,5 mois
 Divers consultants, 2,5 mois

b) Equipement

Deux véhicules tout terrain type break

Un ordinateur type personnel/professionnel avec écran, lecteur, imprimante, modem, progiciels, etc.

c) Fonctionnement

Frais d'opération et d'entretien des véhicules et de l'ordinateur, frais de voyage, de mission, d'administration, de rapport et divers

5. APPORTS DU GOUVERNEMENT

a) Personnel national

Un codirecteur national

Un homologue pour chaque consultant

Une secrétaire

Deux chauffeurs

b) Bâtiments et mobilier

Bureaux et mobilier à Nouakchott

Bureaux et mobilier à Nouadhibou

6. RESUME DES ACTIVITES

Le projet est basé à Nouakchott pour une durée de 12 mois. Le chef de projet, spécialiste en planification du développement des pêcheries, et le spécialiste en aménagement des pêcheries, rejoignent tous deux le projet et, aidés par le consultant statisticien, réalisent les objectifs immédiats (a), (b) et (c) durant les cinq premiers mois du projet. Pendant cette période ils établissent également, avec précision, les termes de référence des autres consultants, qui sont recrutés par la FAO.

Durant les quatre mois suivants, entre les 6 et 9 mois, ils réalisent les objectifs immédiats (d) et (e) avec l'aide des consultants.

L'objectif immédiat (f) est réalisé par les deux experts au cours du dixième mois. Les deux derniers mois du projet sont utilisés pour la réalisation de l'objectif immédiat (g): la formulation définitive et la publication d'un Plan directeur et de ses projets annexes. Cette dernière activité aura lieu au siège de la FAO, le codirecteur national y étant appelé en consultation pour sa réalisation.

Annexe 5PROPOSITION DE PROJET N° 5

<u>Titre:</u>	Etude technique, économique et financière sur l'opportunité d'un port de pêche artisanale à Nouakchott
<u>Durée:</u>	3 mois
<u>Contribution du donateur:</u>	\$ EU 90 000
<u>Contribution du gouvernement:</u>	A détailler
<u>Organisme coopérateur du gouvernement:</u>	Ministère des pêches et de l'économie maritime
<u>Organisme chargé de l'exécution:</u>	FAO

1. GENERALITES ET JUSTIFICATIONS

La pêche artisanale de Nouakchott s'est rapidement développée au cours de ces dernières années. Elle se compose aujourd'hui d'environ 300 pirogues opérées par 800 pêcheurs et assurant une production annuelle de l'ordre de 6 000 t.

Cette production est cependant nettement insuffisante pour couvrir les besoins de la région. En effet, 90 pour cent de la population mauritanienne, soit environ 1 500 000 habitants, se trouvent concentrés dans la partie méridionale du pays. Une bonne partie de cette population se rassemble dans le voisinage de l'axe routier bitumé allant de Nouakchott à Aïoun El Atrouss, à une distance d'environ 750 km vers l'est, vers l'intérieur du pays.

Cette population a donc un accès relativement facile au poisson de mer. En admettant qu'elle se contente d'une consommation de poisson de 15,2 kg/habitant/an, telle que défini par la FAO pour 1980, c'est un total annuel de 23 000 t qui lui serait nécessaire. Comme la production du fleuve Sénégal et de ses diverticules, fortement éprouvée par les sécheresses persistantes, est tombée de 15 000 à 8 000 t/an, c'est une consommation potentielle d'environ 9 000 t/an qui reste à satisfaire (23 000 t dont 8 000 pour le fleuve et 6 000 pour Nouakchott).

Avec un accroissement annuel de population d'environ 2,4 pour cent, cette demande ne fera que croître dans la Mauritanie méridionale. A supposer que la consommation annuelle par tête reste au niveau de celle de 1980, 37 000 t seront demandées à l'Horizon 2000 soit, sur la base des productions actuelles précitées, une demande insatisfaite de 23 000 t.

Cette demande pourra être aisément couverte par les importants potentiels halieutiques maritimes du pays, potentiels dont la production annuelle maximale équilibrée est évaluée à 600 000 t. Cette couverture nécessitera cependant un important accroissement des apports de poisson à Nouakchott. Ceux-ci devront être en réalité près de cinq fois supérieurs à la production actuelle. Cette augmentation exigera à son tour le développement de la flotte artisanale de Nouakchott et de tout le littoral.

L'effectif piroguier actuel devra être plusieurs fois multiplié et, de plus, renforcé par l'introduction de petites unités pontées polyvalentes de 12 à 16 m. Ces embarcations se livreront soit à des actions de pêche, soit au transport de poisson et d'approvisionnement entre Nouakchott et les communautés de pêcheurs dispersées au long de la côte, entre le sud du banc d'Arguin et la frontière sénégal-mauritanienne.

Il est donc à prévoir que, progressivement, Nouakchott aura à recevoir une flotte bien plus importante que celle d'aujourd'hui, sans doute de l'ordre du demi millier de pirogues et de la centaine d'unités artisanales polyvalentes de 12 à 16 m. Il faudra aussi y manipuler un tonnage de poisson dont la moyenne journalière s'établira aux alentours de la centaine de tonnes et, de plus, des approvisionnements de toutes sortes destinés aux embarcations elles-mêmes et aux pêcheurs établis le long du littoral.

5. APPORTS DU GOUVERNEMENT

Homologues des experts, bureaux et mobilier.

6. RESUME DES ACTIVITES

Le projet est mené par une mission composée des experts cités dans la section 4a. Cette mission séjourne à Nouakchott pendant un mois afin de collecter l'information nécessaire à l'étude et de discuter des propositions préliminaires avec les autorités nationales responsables. Elle rejoint ensuite le siège de la FAO et y séjourne un mois pour mener l'étude et publier ses résultats. Le chef de mission revient alors à Nouakchott pendant un mois afin de discuter l'étude et ses conclusions avec les autorités concernées, et d'y apporter toutes les précisions ou modifications éventuellement nécessaires.

7. RESULTATS ESCOMPTEES

Ce projet fournira rapidement au gouvernement une étude de préféabilité avec estimation des coûts d'investissement pour tel ou tel type de port de pêche artisanale à Nouakchott. Cette étude déterminera également la fiabilité technique des diverses options envisagées. Elle permettra donc au gouvernement d'orienter rapidement ses décisions quant à l'implantation de ce port.

8. CONTRIBUTION DU DONATEUR

	<u>m/h</u>	<u>\$ EU</u>
Consultants	7	70 000
Frais de voyage		10 000
Frais de mission		5 000
Frais de fonctionnement		2 000
Rapport		2 000
Divers	—	<u>1 000</u>
Total général	7	90 000

9. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT

A détailler.

Annexe 7

ITINERAIRE

22 octobre 1984	Arrivée à Nouakchott
25 octobre 1984	Visite des villages Imragens, de Blawack, Lemcid et M'Haijrat
27 octobre 1984	Visite de Nouadhibou
30 octobre 1984	Départ de Nouakchott

ORGANIGRAMME INSTITUTIONNEL

CMPOP

Formation

Circonscription maritime de Nonadhibou

